



MUNICIPALITE DE GLAND

Réponse de la municipalité au postulat de Mme Waltraud Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous»

Date proposée pour la séance de la commission:

- Mardi 14 février 2012 à 19 h 00
Complexe de Montoly, salle 1

Personne responsable: M. Olivier Fargeon, municipal

Gland, le 27 janvier 2012.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans sa séance du 23 juin 2011, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Mme Waltraud Casson est la suivante:

«Je voudrais sensibiliser les services municipaux en charge de l'aménagement urbain au manque de bancs publics en matière de mobilité piétonne dans la ville de Gland.

L'idée est de sensibiliser les citoyens aux bienfaits de l'activité physique non seulement auprès de la population jeune, mais aussi auprès des personnes âgées afin d'encourager un comportement favorable à la santé et au maintien d'une autonomie de déplacement.

Afin qu'une personne âgée reste indépendante le plus longtemps possible, il faut lui donner les moyens de pouvoir continuer à effectuer ses activités quotidiennes, également à l'extérieur. Cette personne se déplace à pied et, par conséquent, l'espace public doit être adapté à ses besoins de mobilité : des trottoirs larges et abaissés, des traversées piétonnes bien éclairées, des bancs à des intervalles réguliers sont des aménagements nécessaires pour favoriser les déplacements piétons des personnes âgées. Ces améliorations de la qualité de l'espace public profitent non seulement aux personnes âgées, mais également à la mobilité piétonne de tous !

N'avez-vous jamais glissé et cherché en vain un banc pour vous reposer ? Le manque de bancs publics à Gland représente un frein à la mobilité des personnes, entre autres des personnes âgées ou des parents avec une poussette. De surcroît, pour les personnes âgées, ce manque peut conduire dans certains cas jusqu'à la sédentarité et l'isolement.

Nombre des bancs existants à Gland se trouvent en face de la route, dans un espace de verdure restreint. Je proposerais des aménagements urbains adaptés : rendre le territoire plus accessible en transformant ces espaces de vie, ceci en accordant une attention particulière aux bancs publics le long d'un cheminement dans un cadre de verdure protégé de la pollution, de la poussière et du bruit, lesquels gênent le bien-être des personnes. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

Le postulat déposé par Mme Waltraud Casson, bien qu'il aborde à plusieurs reprises le manque de bancs publics à Gland, place le débat dans une réflexion plus générale qui touche à l'espace public dans sa globalité. Le titre du postulat lui-même parle de « créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous »

L'espace public est principalement constitué des voies publiques et de leurs abords, des places publiques, des cheminements piétonniers publics ou encore des parcs publics. Comme vous pouvez le voir, la problématique touche donc une grande partie du territoire dont la municipalité a la gestion et il faut bien avoir à l'esprit qu'elle ne peut pas, d'un coup de baguette magique, faire table rase d'une situation héritée de plusieurs décennies de développement urbanistique !

En outre, les personnes âgées ne sont pas les seules personnes pour lesquelles la municipalité doit prendre des mesures d'aménagement pour favoriser leurs déplacements. En effet, les personnes à mobilité réduite, les handicapés ou encore les mamans et papas se

déplaçant avec une poussette doivent également être intégrés dans les réflexions que mène la municipalité.

Des exemples de réalisations déjà menées

Depuis de nombreuses années, la municipalité fait des efforts pour rendre ses espaces publics plus agréables et plus accessibles à tout un chacun. En particulier, lors du développement de nouveaux quartiers ou le réaménagement de chaussées ou d'espaces publics, elle essaye, lorsque cela lui est possible, de prendre en compte dans ses réflexions les besoins des différents utilisateurs.

Il convient toutefois de préciser que, derrière l'objectif louable d'augmenter le nombre de bancs publics se cache aussi parfois, selon les situations, un risque de colonisation de certains espaces publics par des jeunes gens générant derrière eux leur lot de nuisances tant sonores qu'en termes de détrit. De ce fait, il convient de prendre également en compte cet aspect de la réalité dans la réflexion.

Parmi les réalisations récentes de la municipalité en la matière, on peut citer par exemple:

- La mise en place de tables de pique-nique (avec bancs) sur nos différentes places de jeu communales ;
- L'élargissement en 2011 du trottoir de la route de Begnins entre la place de la Gare et l'Avenue du Mont-Blanc pour offrir aux piétons un espace plus adapté pour l'accessibilité à la gare ;
- L'élargissement et la création d'un nouveau trottoir à la rue du Perron (gare-sud) ;
- La création d'une nouvelle liaison piétonne entre la route de Nyon et la route de Begnins le long des immeubles du Brex ;
- L'installation de tables de pique-nique (avec bancs) dans le secteur des Avouillons (suite postulat Mme Casson-2007) ;
- La création de petites places le long de la rue de la Gare dans le cadre de la mise en place des zones 30 ;
- L'aménagement de nouveaux passages piétons abaissés dans le cadre de la réalisation de giratoires sur les artères principales de la commune.

Ces exemples ne sont que quelques-unes des pièces du puzzle qu'il s'agit de construire afin de pouvoir, un jour, disposer d'un espace public de qualité et accessible à tous. En effet, aujourd'hui, force est de constater que, d'une façon générale, notre espace public est de qualité inégale. Le développement démographique galopant qu'a connu notre ville et qu'elle continue de subir n'y est probablement pas étranger.

Les projets en cours

Dans le cadre des différents projets dont la réalisation a déjà démarré ou pour lesquels la réflexion est initiée, de nombreux aménagements devraient également permettre d'apporter cette qualité des espaces publics qui manque encore à notre ville. On citera en particulier :

- L'aménagement d'espaces publics à l'intérieur du quartier « Communet-Borgeaud » (réalisation en cours) ;

- La création d'un nouveau trottoir le long de la route de Luins, de la route de l'Etraz à la Grand'Rue, dans le cadre des travaux d'aménagements routiers liés au quartier « Communet-Borgeaud ». En l'occurrence, de nouvelles traversées piétonnes sont également prévues pour sécuriser les parcours piétonniers transversaux (travaux en cours) ;
- Le réaménagement complet de la place de la Gare, secteur nord (chantier en cours) qui comprend notamment la mise en place de nombreux bancs publics prévus pour la fin du printemps 2012 :
- Le don fait par la municipalité à l'association de la ligne fortifiée de la Promenthouse pour qu'elle puisse aménager au printemps 2012 une nouvelle place de pique-nique à la Villa Rose, place qui sera accessible aux handicapés et aux écoles ;
- Le réaménagement complet du vieux-bourg qui permettra de redonner au centre historique de notre cité un aspect séduisant et accueillant dans lequel chacun pourra trouver des aménagements adaptés à ses besoins ;
- La réorganisation des lignes de transports publics régionales et urbaines qui, avec l'aménagement de nouveaux arrêts de bus, verra le nombre de bancs à disposition augmenter notablement ;
- L'aménagement d'un nouveau passage sous les voies CFF afin de rendre le passage du nord au sud de la ville, et réciproquement, plus convivial et adapté à la mobilité douce.

Comme on peut le voir, les opportunités de compléter les pièces du puzzle sont nombreuses et la municipalité s'efforce de les saisir lorsqu'elles se présentent.

Conclusions

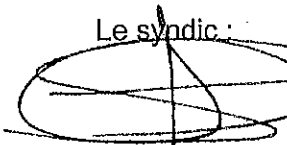
La prise en considération des besoins de tous les utilisateurs, en particulier les plus vulnérables, doit être une préoccupation permanente de la municipalité. Elle va donc à l'avenir sensibiliser encore davantage l'ensemble de ses services à cette problématique, afin qu'elle soit intégrée de façon systématique, dès les premières réflexions, dans le développement de nouveaux projets routiers ou urbanistiques.


Pour pouvoir disposer d'un espace public adapté à la mobilité de tous, la tâche est d'envergure et ne pourra pas être atteinte dans un délai court. Cependant, en ayant le souci permanent de prendre en compte cette préoccupation légitime, la municipalité est convaincue que nous pourrons voir, petit-à-petit, au gré de la réalisation des nouveaux aménagements, un nouvel espace public se construire, un espace qui soit adapté à tous et où chacun pourra se sentir à l'aise.

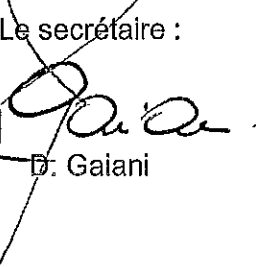
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


G. Cretegnny


MUNICIPALITÉ
DE GLAND


D. Galani